

(N° 19.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1863-1864.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1864.

(Voir le N° 97, session 1862-1863 et le N° 29, session 1863-1864 de la  
Chambre des Représentants.)

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de trente-quatre millions neuf cent cinquante-deux mille cent francs (34,952,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 janvier 1864.

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEERELOOM.

*Les Secrétaires,*

(Signé) L. DE FLORISONE.

VANHUMBÉECK.

## Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1864.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
	<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	— des employés civils. . . . .	154,810 »	650 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 »	»	551,460 »
4	Matériel . . . . .	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre. . . . .	19,000 »	100,000 »	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			
6	Traitement de l'état-major général. . . . .	840,578 90	»	
7	— — des provinces et des places.	337,266 »	»	1,545,792 90
8	— du service de l'intendance . . . . .	165,948 »	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	244,882 90	»	
10	Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux . . . . .	574,750 »	»	959,652 90
11	Service pharmaceutique . . . . .	120,000 »	»	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	<b>SOLDE DES TROUPES.</b>			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	13,330,208 48	»	
	Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, con- cernant le Personnel, pourront être réunis et trans- férés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rap- pel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appar- tiennent à la réserve.			21,545,822 40
13	Traitement et solde de la cavalerie. . . . .	3,825,009 86	»	
14	— — de l'artillerie . . . . .	3,222,635 50	»	
15	— — du génie . . . . .	874,275 76	»	
16	— — des compagnies d'administration.	285,692 80	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	Etat-major, corps enseignant et solde des élèves. . .	180,425 40	»	209,133 13
18	Dépenses d'administration . . . . .	29,007 73	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements. . .	48,500 »	»	848,500 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	800,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	»	700,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain . . . . .	1,908,994 34	»	6,589,680 18
23	Fourrages en nature . . . . .	3,121,845 80	»	
24	Casernement des hommes. . . . .	633,050 04	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .	100,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	70,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	580,790 »	»	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	147,772 40	775 92	178,548 52
31	Frais de représentation . . . . .	30,000 »	»	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours . . . . .	103,150 »	3,513 86	106,665 86

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	16,527 55	»	16,527 55
	<b>CHAPITRE XII.</b> <b>GENDARMERIE.</b>	32,722,621 46	104,939 78	32,827,561 24
54	Traitement et solde de la gendarmerie. . . . .	2,124,558 76	»	2,124,558 76
	Total du budget du ministère de la guerre. . fr.	34,847,160 22	104,939 78	34,952,100 »